

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour : 46

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 mars 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-49 :

Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz - Autorisation de demande de renouvellement de classement en CRR.

Rapporteur : Monsieur Philippe MANZANO

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le décret n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique,

VU l'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de renouvellement de classement en Conservatoire à rayonnement régional.

Metz, le 21 mars 2023

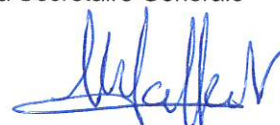
Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT



QUESTIONNAIRE

DE DEMANDE DE

RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT

D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE ET DE L'ART DRAMATIQUE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL GABRIEL PIERNE

COLLECTIVITÉ : EUROMETROPOLE DE METZ

SPECIALITE(S) SOLLICITEE(S) POUR LE CLASSEMENT (cocher la (les) cases concernées)

ART DRAMATIQUE

DANSE

MUSIQUE

AVERTISSEMENT

Le dossier à constituer pour le renouvellement de classement d'un établissement d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique comprend, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2006 :

- un questionnaire accompagné de pièces complémentaires (voir liste en fin du document) ;
- un projet d'établissement ;
- la ou les délibération(s) de la ou des collectivités territoriales ou groupement de collectivités concernées validant le projet d'établissement et la demande de renouvellement de classement, et précisant la ou les spécialités pour lesquelles le classement est demandé (art dramatique, danse, musique).

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) territorialement compétente est à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet de demande de renouvellement de classement.

NB : ce dossier est exclusivement réservé à la demande de renouvellement de classement. Il ne peut être utilisé pour une première demande de classement, ni pour une demande de changement de catégorie.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les personnes dont les fonctions sont identifiées dans le questionnaire ont un droit d'accès et de rectification qu'elles peuvent exercer soit sur place, soit par écrit à :

Direction générale de la création artistique (DGCA)
Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche
Bureau des enseignements spécialisé et supérieur
62 rue Beaubourg
75003 PARIS

I – CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

I.1 – STATUT ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT

a) Établissement

Intitulé : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL GABRIEL PIERNE

Date de création : 2004

Adresse : 2 Rue du Paradis – 57 000 Metz

Téléphone : 03 87 20 10 00

Courriel : conservatoire@eurometropolemetz.eu

b) Catégorie

- Conservatoire à rayonnement communal
- Conservatoire à rayonnement intercommunal
- Conservatoire à rayonnement départemental
- Conservatoire à rayonnement régional

Date du classement précédent : 2016

(Préciser s'il s'agissait du classement initial ou du renouvellement)

c) Enseignement(s) dispensé(s)

- Art dramatique
- Arts plastiques
- Autre
- Danse
- Musique

d) Collectivité(s) responsable(s)

Nom de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales responsable(s) : Eurométropole de Metz

Adresse : 1 place du Parlement 57 000 Cedex 1

Nombre d'habitants de la collectivité gestionnaire (ou du groupement de collectivités responsables) : 230000 Habitants (45 communes)

Nombre d'habitants de la zone géographique concernée par le classement demandé (commune, intercommunalité, département, région) : 230000 Habitants

e) Mode de gestion

- Régie municipale directe
- Structure intercommunale (syndicat, district, communauté)
- Régie départementale directe/84
- Syndicat mixte
- Autre

f) Données budgétaires pour l'année précédant la demande

Recettes de fonctionnement	6 510 096,38 €
- État (DRAC)	93 727 €
- Région	0
- Département	30 000 €
- Collectivité gestionnaire	6 086 369,38€
- Droits de scolarité	300 000,00€
- Autres	0
Dépenses de fonctionnement	6 510 096,38 €
- Charges de personnel	5 790 718,09 €
- Charges de gestion courante	719 378,29 €
- Autres	0

I.2 – HISTORIQUE DES EFFECTIFS PAR SPÉCIALITÉ

Année	Effectif total*	Art dramatique	Arts plastiques	Danse	Musique	Autres
Année en cours	1569	104		220	1352	
N-1	1556	85		208	1379	
N-2	1615	90		230	1405	
N-3	1625	75		218	1447	
N-4	1543	75		222	1385	
N-5	1556	55		245	1421	

* Effectif total : nombre d'élèves physiques

Effectif détaillé par cycles et disciplines pour l'année en cours

Danse

	Classique	Contemporain	Jazz	Total
Éveil initiation 1+2	84			
Cycle 1	-	-	-	60
Cycle 2	21	10	13	44
Cycle 3	1	1	4	6
Cycle spécialisé et CPES	5	2	5	12
Autres	3	8	3	14

Art dramatique

Éveil initiation	19
Cycle 1	18
Cycle 2	38
Cycle 3	12
Cycle spécialisé et CPES	12
Autres	5

Musique

Éveil initiation	194
Cycle 1	505
Cycle 2	301
Cycle 3	155
Cycle spécialisé et CPES	67
Autres	130

I.3 – PERSONNEL

a) Équipe de direction

– Fournir la liste de l'équipe de direction avec fonction, qualification (diplôme le plus élevé), cadre d'emplois, statut, volume horaire

b) Personnel administratif et technique

Effectif : 20 agents
Nombre d'ETP : 20

c) Équipe pédagogique

Effectif global : 95
Volume horaire global : 1458 h 45 par semaine

– Fournir la liste de l'équipe pédagogique avec discipline(s), qualification (diplôme le plus élevé), cadre d'emplois, statut, volume horaire

Nomenclature et abréviations à utiliser de préférence

Diplômes

CA – Certificat d'Aptitude
DE – Diplôme d'État
DNSPM – Diplôme national supérieur professionnel de musicien
DNSPC – Diplôme national supérieur professionnel de comédien
DUMI – Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

Pour les autres diplômes (CNSMD, CRR, CRD, université, établissements divers en France ou à l'étranger), préciser le titre et la discipline.

Cadres d'emplois

DETEA 1 – Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1^{re} catégorie
DETEA 2 – DETEA 2^e catégorie
PEA – Professeur d'enseignement artistique
ATEA P1 – Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe
ATEA P2 – Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe
ATEA – Assistant territorial d'enseignement artistique

Statuts

T – Titulaire C – Contractuel
S – Stagiaire A – Autre

II – PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Délibération(s) de la ou des collectivité(s) territoriale(s) ou groupement de collectivités concernées validant le projet d'établissement et la demande de renouvellement de classement
- ✓ Statuts – ou tout document juridique spécifiant le statut – de l'établissement
- ✓ Projet d'établissement EN COURS
- ✓ Règlement intérieur * OK
- ✓ Règlement des études *
- ✓ Comptes rendus des deux derniers conseils d'établissement OK
- ✓ Comptes rendus des deux derniers conseils pédagogiques OK
- ✓ Liste de l'équipe de direction avec fonction, qualification, statut, volume horaire ok
- ✓ Liste des enseignants avec discipline(s), qualification, statut, volume horaire OK

* Indiquer pour ces documents l'année d'adoption et, le cas échéant, celle de la dernière modification.

III – VALIDATION DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT

Date :

Signatures

Autorité territoriale

Direction de l'établissement

Résumé de l'acte

057-200039865-20230320-2023-03-DB49-DE

Numéro de l'acte : 2023-03-DB49
Date de décision : lundi 20 mars 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz - Autorisation de demande de renouvellement de classement en CRR
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/03/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230320-2023-03-DB49-DE
Document principal : 99_DE-49.pdf

Historique :

23/03/23 15:30	En cours de création	
23/03/23 15:31	En préparation	Catherine DELLES
23/03/23 16:06	Reçu	Catherine DELLES
23/03/23 16:07	En cours de transmission	
23/03/23 16:09	Transmis en Préfecture	
23/03/23 16:13	Accusé de réception reçu	